





L'ALECA :

Convergence réglementaire fiscale et leviers opérationnels pour une meilleure intégration dans l'espace européen

Oualid GADHOUM
Expert IACE

- 
- **Véritable accélérateur des réformes décidées et planifiées, l'accord de libre échange complet et approfondi (ALECA) concerne un projet d'accord entre la Tunisie et l'UE pour élargir et consolider leur coopération économique.**
 - **Il s'inscrit dans la stratégie de réformes amorcées par la Tunisie pour asseoir une intégration progressive du pays dans son contexte régional, maghrébin, euro-méditerranéen et international.**



Accord très délicat surtout que la Tunisie et l'UE ne sont pas au même niveau de développement, L'ALECA concrétise un objectif majeur du partenariat privilégié obtenu par la Tunisie auprès de l'UE en 2012 et constitue un instrument d'intégration plus profonde de l'économie tunisienne dans le marché intérieur de l'UE.

L'intégration de l'économie tunisienne dans l'espace économique européen se fera en :

Harmonisant progressivement les réglementations de l'environnement commercial, économique et juridique

Améliorant les conditions d'accès de produits et services aux marchés respectifs

Réduisant les obstacles non tarifaires

Simplifiant et facilitant les procédures douanières



- **Une fois finalisé, l'ALECA permettra aux produits tunisiens d'accéder au marché européen:**

- ✓ **Il favorisera également des conditions d'investissement et améliorera le climat d'affaires grâce à un cadre réglementaire plus proche de celui de l'UE.**

- ✓ **L'adaptation progressive de l'économie tunisienne aux normes européennes contribuera également à hausser la qualité des produits et services tunisiens.**




L'ALECA n'est pas un accord d'association conventionnel qui consiste en un démantèlement tarifaire, comme c'était le cas pour l'accord d'association de 1995



Mais c'est plutôt un accord pour l'harmonisation de la réglementation tunisienne par rapport à la réglementation européenne.

Il s'agit d'un ensemble de réformes à mettre en place pour rejoindre ou du moins pour se rapprocher des standards de la réglementation européenne.

- 
- A decorative graphic on the left side of the slide, featuring a dark grey arrow pointing right at the top, and several thin, curved lines in shades of blue and grey extending downwards from the arrow's tail.
- **Les partisans de l’ALECA supposent que la convergence réglementaire est censée nous mettre sur le sentier des bonnes pratiques alors que ceux qui y sont opposés défendent la thèse que la convergence réglementaire portera atteinte à la souveraineté nationale, voire fiscale, et menacera les PME, principale composante de l’économie tunisienne.**




I- Les difficultés


II- Les leviers opérationnels

A dark grey arrow points to the right from the left edge of the slide. Several thin, curved lines in shades of blue and grey originate from the left side and sweep across the slide towards the right.

I. Les difficultés

A black arrow points to the right from the left edge of the slide. Several thin, curved lines in shades of blue and grey originate from the left side and sweep across the page towards the text.

L'ALECA prévoit un rapprochement réglementaire et législatif à l'acquis communautaire. Il s'agit là de l'un des principes fondamentaux devant guider les négociations. Certains chapitres parlent plutôt d'un alignement sur l'acquis pertinent de l'UE.

- 
- **La convergence réglementaire exige une forte capacité d'adaptation aux normes et standards européens et pourrait d'ailleurs entraîner, dans les années à venir, des transformations de tout genre (économique, social et politique).**
 - **En matière fiscale, la divergence réglementaire est une réalité et le pilotage vers cette dernière ne sera pas une tâche facile pour la Tunisie fragilisée par une crise politique, économique et sociale.**




Au-delà de sa nature technique, la convergence réglementaire en matière fiscale pourrait connaître des difficultés:

- Dans quel sens s'orienteront les négociations entre la Tunisie et l'UE, non seulement dans un contexte de divergence réglementaire, mais aussi, pour un pays classée comme un paradis fiscal et déclassée par la COFACE comme un pays à risque élevé ?**


La Tunisie pourrait ne pas être en position de force pour mener à bien les négociations avec ses partenaires européens surtout que la lutte contre les paradis fiscaux est une question constamment inscrite à l'ordre du jour des pays membres de l'OCDE.

Son classement comme un pays présentant des défaillances stratégiques dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent par le GAFI et dans la liste noire par le parlement Européen, pourrait décourager les entreprises étrangères (IDE) qui, en voulant s'établir en Tunisie pour investir, risquent d'être accusées de blanchir de l'argent ou de financer le terrorisme.



La Tunisie doit déployer des efforts considérables pour combler l'écart de sa réglementation fiscale par rapport à celle de l'UE d'autant plus que la convergence réglementaire aura inéluctablement un coût qui pourrait être lourd sur les Finances de l'Etat et difficile à concrétiser par une administration qui n'est pas encore modernisée et qui manque de moyens humains et matériels.

- **Pour réussir un tel rapprochement réglementaire, la Tunisie doit disposer de capacités d'adaptation tant en termes de ressources humaines et financières qu'en termes de capacités institutionnelles.**

- 
- **La détermination des écarts constatés par rapport à l'acquis communautaire va-t-elle couvrir tous les domaines proposés dans l'offre européenne (TVA, IS, IRPP, Fiscalité sociale, Conventions fiscales de non double imposition...) ou certains domaines ponctuels?**
 - **Faut-il s'attaquer aux chantiers où le gap réglementaire est plus faible ou privilégier d'autres chantiers urgemment concernés par la convergence comparativement à d'autres ?**


L'exemple marocain:

le Maroc, qui a touché 180 millions d'euros pour mettre sa réglementation au diapason des standards européens, a opté pour l'adoption d'une approche graduelle, sectorielle et séquencée, voire, « une convergence en douceur » pour manœuvrer entre deux préoccupations essentielles :

- Tenir compte de la capacité d'absorption de l'acquis européen.**
- Créer des synergies entre le rapprochement réglementaire et les politiques publiques marocaines pour assurer une cohérence globale des chantiers de réformes.**

- **Les réformes récemment entamées après la révolution (droit bancaire, droit de la concurrence, l'investissement, le blanchiment d'argent, PPP, marchés publics, corruption, start-up, corruption...) et d'autres en cours comme celle de la fiscalité qui tarde à venir, pourraient être revues de fond en comble pour motif de rapprochement réglementaire.**

- **En cours de négociations et même après, rien ne garantit que la Tunisie sera à l'abri de nouveaux durcissements de la réglementation européenne, voire, l'édiction de nouvelles directives européennes plus contraignantes qui auraient des répercussions sur l'entreprise et surtout sa compétitivité.**

- 
- D'ailleurs, l'une des difficultés majeures consiste dans la délimitation de l'acquis pertinent de l'UE, qui comprend, outre la législation européenne:
 - L'interprétation fournie par la Cour de Justice de l'UE.
 - Les actes non normatifs (résolutions, déclarations, communications...).
 - Les principes et objectifs de l'Union.

A dark grey arrow points to the right from the left edge of the slide. Several thin, light blue lines curve downwards from the left side of the slide, creating a decorative effect.

II. Les leviers opérationnels

Les chantiers fiscaux

Réussir la convergence suppose, non seulement l'adhésion aux standards européens, mais aussi, l'ouverture des chantiers fiscaux comme :

- L'obsolescence du système fiscal tunisien qui fait lourdement souffrir les entreprises les plus disciplinées au profit de l'informel.
- Le problème chronique des forfaitaires.
- L'archaïsme de l'administration qui est pourtant la principale « usine » de production du revenu de l'Etat.

La gouvernance fiscale

Intégrer le marché européen suppose la légitimation de l'impôt en Tunisie par la pratique d'une véritable gouvernance fiscale qui commande plus de transparence.

Les gouvernants ne peuvent plus agir comme ils le faisaient dans le cadre d'une économie cantonnée dans des frontières nationales. Le pouvoir étatique d'imposer est conditionné à la fois par:

- Les engagements internationaux.
- Les exigences économiques dont la méconnaissance peut devenir dommageable pour l'économie d'un pays émergent comme la Tunisie.

La fiscalisation du commerce électronique

Le problème fiscal majeur du commerce électronique réside dans le fait qu'il est difficile de localiser un contribuable et de saisir un commerçant volatil qui peut vendre à partir de plusieurs serveurs.

- **Par son caractère international et dématérialisé, le commerce électronique a bouleversé la répartition internationale des revenus entre les juridictions fiscales. Les notions traditionnelles comme la territorialité, la résidence, l'établissement stable, l'Etat de la source, ou le lieu d'exécution du service, toutes fondées sur des éléments matériels tangibles et constituant des critères de rattachement des opérations internationales, ne sont plus adaptées pour gérer la «réalité» créée par le commerce électronique.**

Il est donc grand temps de fiscaliser le commerce électronique afin de favoriser la transparence fiscale et amenuiser la fraude. Aussi, pour plus de transparence fiscale, il est devenu impératif de s'orienter vers la renégociation des conventions fiscales internationales visant à partager le produit fiscal de la « cyber fiscalité » et plus généralement de l'immatériel et de toute matière imposable mobile.

Le projet BEPS

En réponse à l'appel du G20, plus de 100 pays et juridictions collaborent aujourd'hui à la mise en œuvre des mesures issues du projet BEPS de l'OCDE et du G20.

BEPS?

C'est l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. C'est un ensemble de recommandations proposé par l'OCDE pour une approche internationale coordonnée de la lutte contre l'évasion fiscale de la part des entreprises multinationales.


Il s'agit d'une panoplie de règles fiscales internationales ayant pour objectif de mettre fin à l'érosion des bases d'imposition et au transfert artificiel de bénéfices vers certains pays ou territoires dans le but de se soustraire à l'impôt.

Le projet BEPS comporte 15 actions dont notamment:

- Relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique.

- Empêcher les mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable.

- Aligner les prix de transfert calculés sur la création de valeur.



Le FMI, l'OCDE, l'ONU et la BM travaillent actuellement ensemble au développement de boîtes à outils et de lignes directrices pour les PVD afin de les aider à faire face aux problèmes d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices ce qui veut dire qu'une réforme fiscale consistant à traduire les dispositifs contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices en droit interne tunisien est urgente et nécessite un travail de titan.



CONCLUSION

« Etre réaliste, c'est préférer une réforme modeste, qui en permet une autre, à un miracle impossible ».

Habib BOURGUIBA



Merci pour votre attention